

Vadémécum d'aide à la saisie pour les établissements d'origine de l'académie de Lyon

1) Fiche préparatoire à l'affectation

- Avant le 2 avril : dans Siècle, contrôler les fiches élèves (bourses, responsables légaux, adresse, etc.). Mettre à jour, si nécessaire.
- A partir du 6 avril : éditer les fiches préparatoires à l'affectation nominatives pour les élèves de 3^e, 2^{de} GT et 2^{de} pro (téléchargeables sur le portail Idéal – Espace établissements – les établissements seront prévenus par mail de la mise en ligne).
- Repérer les fiches manquantes. Dans ce cas et pour tous les élèves qui ne sont pas scolarisés dans les niveaux concernés : utiliser une fiche préparatoire à l'affectation vierge (Annexe 4).
- Distribuer la fiche accompagnée de la notice explicative (Annexe 4.1), à vérifier et compléter par l'élève et ses représentants légaux.
- Retour des fiches à l'établissement ou utilisation du téléservice affectation (TSA).
- Les vœux formulés non conformes aux décisions d'orientation seront signalées et devront être rectifiées.

2) Intégration des évaluations (Fiche 4 du guide de l'Affectation post 3^e) : du 19 mai au 9 juin 2021

➔ Pour les élèves de 3^e :

➔ Dans le LSU, finaliser la saisie : avant le 9 juin 2021

- Saisir directement les évaluations dans le LSU.

ou Importer les évaluations dans le LSU (à partir d'un logiciel privé ou de Sconet Notes) : bilans périodiques à la fin de chaque trimestre et bilan de fin de cycle (uniquement après les 3 bilans périodiques).

- Vérifier dans le LSU que tous les bilans sont complets et verrouillés.

➔ Dans Affelnet Lycée, transfert du LSU : entre le 19 mai et le 9 juin 2021 : « Gestion des évaluations »

Entre le 19 mai et le 9 juin : « Préparation des évaluations » : si des modes d'évaluation ont évolué depuis l'année précédente, définir les correspondances entre modes d'évaluation pratiqués et groupes de niveau. L'opération peut être réalisée plusieurs fois.

- Vérifier les données récupérées, les compléter ou corriger si nécessaire

Ajouter les éventuels élèves manquants : saisie intégrale des informations (identification, évaluations en points, etc.)

Dès que l'étape précédente est terminée, au plus tard le 9 juin : « Intégration des évaluations » : lancer l'intégration des données du LSU.

Attention, cette opération ne peut être réalisée qu'une seule fois.

Vérifier les données transférées, les compléter ou corriger si nécessaire : « Compte-rendu du traitement suite à la réception des évaluations LSU ».

Avant le 9 juin : pour les élèves boursiers scolarisés en 3^e prépa-métiers ou 3^e agricole, transmettre à la DSDEN du département d'origine la liste des élèves concernés pour attribution du bonus boursier.

➔ Pour les autres élèves :

- Saisir les moyennes de l'année directement dans Affelnet Lycée.

3) Saisie des vœux pour les familles n'utilisant pas le TSA : entre le 25 mai et le 11 juin 2021 (Guide de l'affectation post 3^e fiche 5)

- Sur Affelmap : 3 onglets doivent être complétés pour finaliser la candidature de l'élève
 - Identification
 - Saisie des vœux
 - Saisie des évaluations

- Sur Affelnet Lycée : 3 onglets doivent être complétés pour finaliser la candidature de l'élève
 - Identification : vérification des données saisies, modification
 - Saisie des vœux
 - Saisie des évaluations

- 4) Repérage de la validité des saisies : entre le 25 mai et le 11 juin 2020** « Liste des élèves dont la saisie est incomplète »
- Repérer et rectifier les éléments manquants
- 5) Edition des bordereaux de saisie des vœux : entre le 25 mai et le 11 juin** (Guide fiche 5) « Impression fiches élèves »
- Éditer en 2 exemplaires.
 - Faire signer les représentants légaux.
- 6) Modification suite aux commissions : Du 16 juin 12h au 17 juin 12h**
- Si nécessaire, modifier les vœux.
- 7) Édition des notifications d'affectation : 29 juin 2021** (Guide fiche 7)
- Éditer et transmettre aux responsables légaux les fiches « Résultats de l'affectation ».